

L'an deux mille vingt et un et le 29 septembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune d'AUBERIVES SUR VAREZE (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme ZABOROWSKI Dorothée, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 septembre 2021.

Nombre de conseillers municipaux en exercice est de 15.

Nombre de votants :13

Nombre de procurations : 1

PRESENTS : MME ZABOROWSKI Dorothée. M. MOULIN Bernard. MME CLARET Nelly. M LESNIOHSKI Simon. Mme LACROIX Josie. M MAZZILLI Louis. MME PHILLIBERT Ghislaine. M ANDREANI Éric. M RUTON Pascal. M MERCADES Jean. MME CALANDRE Nathalie. M PONTUS Jérôme. MME FRIER Barbara

EXCUSES AVEC POUVOIR : MME BLANOT Arielle à MME LACROIX Josie

EXCUSES : MME SANFILIPPO Patricia.

Secrétaire de séance : MME LACROIX Josie

Le compte-rendu de la séance du 30 août 2021 n'appelle pas d'observations. Dorothée ZABOROWSKI aborde ensuite les divers points de l'ordre du jour.

1. **OBJET : CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'OMBRIERES SUR LE PARKING DU FOYER D'ANIMATION**

La commune d'Auberive sur Varèze a reçu une manifestation d'intérêt spontanée de la part d'un opérateur économique privé qui souhaite mettre en place une centrale photovoltaïque sur le parking des bords de la Varèze sur la route des grenouillères et valoriser l'électricité produite en la vendant sur le réseau.

Il est envisagé de donner une suite favorable à cette sollicitation, le projet permettant de mettre les véhicules à l'ombre pendant la saison estivale et d'inscrire la collectivité dans la transition énergétique en produisant de l'électricité d'origine renouvelable. De plus ce projet permettra de mettre en place des aménagements complémentaires : éclairage,

Un avis a été publié en application de l'article L2122-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) le 2 septembre 2021 sur le site de la commune et tout porteur de projet avait jusqu'au 24 septembre 2021 pour déposer un dossier.

Madame le Maire présente l'unique manifestation d'intérêt spontanée pour le développement d'ombrières photovoltaïques sur le parking du foyer déposée par la SAS Ombr'Isère.

Ce projet donne lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public dans les conditions prévues aux articles L2122-1 et suivants CG3P.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **Accepte** de mettre à la disposition de la SAS Ombr'Isère le parking des bords de la Varèze afin d'y installer un ensemble d'équipements photovoltaïques de production d'électricité destiné à être raccordé au réseau public de distribution d'électricité en vue de la commercialisation par le bénéficiaire.
- ❖ **Autorise** Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public définissant les modalités de mise à disposition pour une durée de 30 ans.

2. OBJET : PLAN DE RELANCE – CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA REGION ACADEMIQUE
PROJETS POUR LE PROJET D'UN SOCLE NUMERIQUE DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES

Madame le Maire rappelle l'appel à projets pour un socle numérique à l'école élémentaire dans le cadre du plan de relance continuité pédagogique lancé par l'Etat, pour lequel la commune a déposé un dossier qui a été accepté.

La demande de subvention porte sur un montant de dépense subventionnable réparti comme suit :
Dépenses d'équipements numériques prévisionnelles : 23 808.00 € TTC
Dépenses de services : 4 835.00 € TTC.
Le montant de la subvention prévisionnelle serait de 8 170.00 €

Elle présente la convention de financement définissant les modalités de co-financement et du suivi de l'exécution des dépenses figurant dans le dossier présenté par la collectivité pour l'AAP SNEE.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- ❖ **Autorise** Madame le Maire à signer la Convention de financement Appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE) et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3. DIVERS POINTS

- ❖ Voirie – tourne à gauche route de la Pêche et stop – travaux prévus fin octobre
- ❖ Eglise – les travaux ont bien avancés : il reste les sous bassement et les portes
- ❖ Catéchisme – demande de la paroisse pour la mise à disposition d'une salle – vu pour la salle des associations
- ❖ Foyer – les travaux ont commencé : grillage, portail, chemin de contournement
- ❖

L'ordre du jour épuisé, Dorothée ZABOROWSKI clôt la séance du Conseil Municipal à 22h15